

*Date de dépôt : 24 janvier 2018*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Anne Marie von Arx-Vernon :  
Au DIP, les victimes d'abord : où sont passés leurs dossiers ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 15 décembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Existe-t-il au sein du DIP des dossiers dans lesquels la parole des jeunes femmes, qui se décrivent comme victimes d'abus de la part d'enseignants, a été consignée ? Et, si oui, qu'est-il advenu de ces dossiers ?*

### **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Conseil d'Etat prie l'auteur de la présente question écrite urgente de se référer à la réponse apportée à la question écrite urgente 757 (QUE 757), qui contient tous les éléments de réponse à sa question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP